

Présentation et Règlement du « Grand Prix Bach de Lausanne »

1. DATES DU CONCOURS (ÉPREUVES ET RÉPÉTITIONS)

du dimanche 6 au dimanche 13 novembre 2011

2. BUT DU CONCOURS

Le «Grand Prix Bach de Lausanne» a pour but de découvrir des interprètes provenant du monde entier, organistes talentueux, passionnés de Bach, de ses prédécesseurs, contemporains et successeurs. Ces interprètes sauront s'exprimer dans la langue propre à chaque style.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

L'édition 2011 du « Grand Prix Bach de Lausanne » est ouverte aux organistes de toutes nationalités.

Il n'y a pas de limite d'âge.

4. ÉPREUVES (DATES, LIEUX, ET INSTRUMENTS)

1^{ère} épreuve: mercredi 9 novembre 2011 à l'église de Villamont, Lausanne
(Felsberg, II/14, orgue de style G. Silbermann)

2^e épreuve: vendredi 11 novembre 2011 à l'église St-Paul, Lausanne
(Felsberg, II/25, orgue de style A. Schnitger)

3^e épreuve et finale: dimanche 13 novembre 2011 à l'église St-François, Lausanne
(Kuhn, V/75, orgue de style romantique et symphonique, mais également adapté à Bach et à la musique française)

5. SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES DES 3 ORGUES (TÉLÉCHARGEABLES SUR WWW.FESTIVALBACH.CH)

- > Orgue de l'église de Villamont
- > Orgue de l'église St-Paul
- > Orgue de l'église St-François

6. JURY

Jury de sélection: Luigi Ferdinando Tagliavini, Jörg-Andreas Bötticher, Kei Koito

1^{ère} épreuve: Jörg-Andreas Bötticher, François Espinasse, Kei Koito,
Pascale Van Copenolle, Peter Westerbrink

2^e épreuve: Michael Belotti, Jörg-Andreas Bötticher, Kei Koito, Harald Vogel,
Peter Westerbrink

3^e épreuve et finale: Bernard Coudurier, François Delor, Kei Koito, Benoît Mernier,
Peter Westerbrink

7. COMITÉ DU CONCOURS

Président du Concours: Nicolas Viatte
Observateur du Concours: Edmond Voëffray
Régisseur technique: Jean-Pierre Rosset
Administrateur/secrétaire: Fabrice Amalric

8. PRIX

Grand Prix Bach de Lausanne: CHF 5'000.–

Deuxième Prix: CHF 3'000.–

Troisième Prix: CHF 1'500.–

Prix du public: CHF 500.–

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner les Prix.
Les lauréats sont tenus de participer à la cérémonie de remise des Prix qui a lieu après la finale, à l'issue des délibérations du jury.

9. RÉPERTOIRE

a) Épreuve de sélection (sur CD)

L'ordre du programme doit être respecté.

1. J.S. Bach: Fuge in g, BWV 578
2. J.S. Bach: une pièce au choix parmi (sans la fugue):
 - Toccata in C, BWV 564
 - Praeludium in C, BWV 547
 - Praeludium in c, BWV 546
 - Toccata in d « Dorisch », BWV 538
 - Praeludium in D, BWV 532
 - Praeludium in Es, BWV 552
 - Praeludium in e, BWV 548
 - Toccata in F, BWV 540
 - Praeludium in G, BWV 541
 - Fantasia in g, BWV 542
 - Praeludium in h, BWV 544
3. Le 3^e mouvement de l'un de ces concertos:
 - J.S. Bach: Concerto in d, d'après Vivaldi, BWV 596
 - J.S. Bach: Concerto in a, d'après Vivaldi, BWV 593
 - J.G. Walter: Concerto in h, « del Signor Vivaldi » appropriato all'organo

b) 1^{ère} épreuve (Lausanne, Villamont)

Ordre du programme: au libre choix du candidat.

Durée: le programme doit s'inscrire dans une durée totale de 25 à 30 minutes.

- Une œuvre, au choix, parmi l'un de ces concertos (à exécuter entièrement):
 - J.S. Bach: Concerto in d, d'après Vivaldi, BWV 596
 - J.S. Bach: Concerto in a, d'après Vivaldi, BWV 593
 - J.G. Walter: Concerto in h, « del Signor Vivaldi » appropriato all'organo
- Une ou plusieurs œuvres à choix de J.S. Bach
- Une ou plusieurs œuvres, au choix, de Georg Muffat, J.J. Froberger, J.C.F. Fischer, J. Pachelbel

c) 2^e épreuve (Lausanne, St-Paul)

Ordre du programme: au libre choix du candidat.

Durée: le programme doit s'inscrire dans une durée totale de 25 à 30 minutes.

- J.S. Bach: Fuge in g, BWV 578
- J.S. Bach: le 3^e mouvement de l'une des sonates en trio suivantes:
 - in c, BWV 526 (Allegro)
 - in d, BWV 527 (Vivace)
 - in C, BWV 529 (Allegro)
 - in G, BWV 530 (Allegro)
- Une ou plusieurs œuvres d'un compositeur nordique (p. ex. D. Buxtehude, G. Böhm, N. Bruhns, H. Scheidemann, M. Weckmann, H. ou J. Praetorius, etc.).

d) 3^e épreuve et finale (Lausanne, St-François)

Ordre du programme: au libre choix du candidat.

Durée: le programme doit s'inscrire dans une durée totale de 40 à 45 minutes.

le jury sera sensible à un juste équilibre du programme assimilable au déroulement d'un récital.

- J.S. Bach: Une œuvre, au choix, parmi:
 - Toccata, Adagio & Fuge in C, BWV 564
 - Praeludium & Fuge in C, BWV 547
 - Praeludium & Fuge in c, BWV 546
 - Passacaglia & Fuge in c, BWV 582
 - Toccata & Fuge in d « Dorisch », BWV 538
 - Praeludium & Fuge in D, BWV 532
 - Praeludium & Fuge in Es, BWV 552
 - Praeludium & Fuge in e, BWV 548
 - Toccata & Fuge in F, BWV 540

- Praeludium & Fuge in G, BWV 541
 - Fantasia & Fuge in g, BWV 542
 - Praeludium & Fuge in a, BWV 543
 - Praeludium & Fuge in h, BWV 544
- Une ou plusieurs pièces classiques françaises (p. ex. F. Couperin, N. de Grigny, etc.).
 - Une ou plusieurs œuvres de la période romantique d'un compositeur admirateur de Bach (p. ex. F. Liszt, R. Schumann, J. Brahms, F. Mendelssohn, etc.)

10. MODALITÉS D'INSCRIPTION

10.1. Pour être admis à participer au Concours, les candidats envoient un enregistrement comportant les œuvres inscrites au chapitre « Répertoire », la documentation requise, et règlent les frais d'inscription. Aucune exception ne sera admise.

10.2. Tous les enregistrements, les dossiers et demandes d'inscription doivent être reçus au bureau du Concours le **26 août 2011 au plus tard (date d'arrivée au secrétariat du Concours)**.

Un accusé de réception sera envoyé à l'adresse électronique des candidats.

10.3 Les dossiers d'inscriptions doivent inclure:

- a) le formulaire d'inscription dûment complété (à télécharger sur www.festivalbach.ch).
- b) la finance d'inscription de CHF 200.-, à verser par virement bancaire, frais à votre charge, sur le compte (**attention, nouveau compte bancaire**):

Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CP 300, 1002 Lausanne
compte N°Z 0925.32.54

IBAN: CH78 0076 7000 Z092 5325 4

SWIFT/BIC: BCVLCH2LXXX / Clearing national: 767

En faveur du Festival et Concours Bach, 1000 Lausanne

Les chèques ne sont pas acceptés.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

- c) L'enregistrement destiné au comité de sélection doit être contenu dans une enveloppe séparée, au nom du candidat, le CD lui-même étant anonyme. L'enregistrement ne contiendra que les œuvres prescrites, dans l'ordre requis. On ajoutera la composition des jeux de l'instrument (sans indication du constructeur ni du lieu) ainsi que les registrations utilisées. Les enregistrements ne sont pas renvoyés.
La confidentialité sera assurée par l'administrateur du Concours, seul habilité à ouvrir les enveloppes des CD, auxquels seront attribués des codes confidentiels.
Chaque enregistrement devra rester originel, sans montage, accompagné d'une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est l'interprète des œuvres enregistrées (déclaration type fournie avec le formulaire d'inscription).
- d) Un exemplaire dactylographié du répertoire présenté au Concours, comprenant titres complets, tonalités, mouvements, durées, numéros de catalogue thématique ou autres.

- e) Copie des pièces officielles établissant date et lieu de naissance, nationalité et lieu de résidence.
 - f) Une biographie dactylographiée (2000 signes) incluant : écoles, conservatoires, professeurs, bourses, prix, concours, concerts, etc. Dans la mesure du possible, merci d'envoyer aussi le document par mail à grandprix@festivalbach.ch
 - g) Deux photographies différentes (veuillez, s'il vous plait, inscrire votre nom au dos des photographies). Dans la mesure du possible, merci d'envoyer aussi les photographies par mail à grandprix@festivalbach.ch
- 10.4. Un dossier incomplet empêche l'admission. Les enregistrements et dossiers d'inscription venant d'outre-mer doivent être envoyés par avion.
- 10.5. Les organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité pour tout disque ou document égarés par la poste. Les candidats doivent garder copie de toute pièce ou document envoyés.
- 10.6. Les résultats de la sélection de participation seront transmis aux candidats au plus tard au milieu du mois de septembre 2011.

11. VOYAGE ET HÉBERGEMENT

- 11.1. Les candidats se rendent à Lausanne à leurs propres frais.
- 11.2. Les candidats étrangers se procurent eux-mêmes un visa si nécessaire.
- 11.3. Les candidats sont tenus d'être présents dès l'ouverture du Concours le dimanche 6 novembre 2011 à 20h00 à l'hôtel Alpha-Palmiers (Petit-Chêne 34, à 3 minutes à pied de la gare de Lausanne) pour une séance introductive.
- 11.4. Le Concours n'assure pas le logement. Toutefois, le site www.lausanne-tourisme.ch est à même de fournir toutes les informations nécessaires (hôtels et auberges de jeunesse).

12. DÉROULEMENT DU CONCOURS

- 12.1. Les enregistrements sont jugés de manière anonyme par un jury de sélection.
- 12.2. Sauf décision exceptionnelle du jury de sélection, le Concours admet 10 candidats à la 1^{ère} épreuve, 6 candidats pour la 2^e épreuve et 3 pour la 3^e épreuve et finale.
- 12.3. 20 minutes avant l'heure prévue de leur passage, les candidats doivent être présents sur place et prêts à jouer.
- 12.4. L'ordre de passage des candidats pour chaque épreuve est tiré au sort.
- 12.5. Pour la 1^{ère} épreuve, les candidats n'ont pas droit à un assistant pour la registration (le Concours met à disposition un tourneur de pages). Pour les autres épreuves, un assistant et tourneur de pages pourra être mis à disposition sur demande. Cependant, les candidats ont aussi la possibilité de se faire aider par un assistant de leur choix en lieu et place de celui prévu par le Concours.
- 12.6. Les candidats renoncent à tous droits et redevances relatifs à la diffusion radiophonique ou autre(s) de leurs prestations musicales. Le Grand Prix Bach de Lausanne se réserve le

droit d'enregistrer les épreuves pour ses propres archives et d'utiliser ces enregistrements à tout moment sans payer aucun droit d'auteur ou rétribution d'aucune sorte aux candidats.

13. RÉPÉTITIONS

13.1. Les candidats se verront accorder un temps de travail sur les instruments des épreuves et pourront aussi bénéficier, sur demande, et dans la mesure du possible, d'heures d'exercice pendant le Concours sur d'autres instruments de la région. Les horaires en seront équitablement fixés par le Concours.

13.2. *Le nombre d'heures de travail à l'instrument est fixé comme suit:*

1^{ère} épreuve (Villamont): 2 heures

2^e épreuve (St-Paul): 4 heures

3^e épreuve et finale (St-François): 5 heures

13.3. Dans le courant du mois de septembre, les candidats désignés par le jury de sélection pourront bénéficier d'un temps de travail sur certains instruments des épreuves. Le Concours en fixera les modalités à l'issue de la sélection.

13.4. Les horaires des répétitions aux instruments concernés par les épreuves seront tirés au sort.

14. DIVERS

14.1. Les décisions du jury sont sans appel.

14.2. Seule la version française du présent règlement fait foi. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du présent règlement est soumis à l'application du droit suisse.

15. ADRESSE DU CONCOURS

« Festival & Concours Bach de Lausanne »

Case postale 5681

CH-1002 Lausanne, Suisse

grandprix@festivalbach.ch

Lauréats du «Grand Prix Bach de Lausanne»

3^E CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE 2006:

Grand Prix Bach de Lausanne: Pavao Masic (Croatie)

2^e Prix: Simon Harden (Irlande)

3^e Prix: Olivier Salandini (France)

2^E CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE 2002:

Grand Prix Bach de Lausanne: non décerné

Prix de la presse: Bart Jakubczak (Pologne)

Prix d'encouragement: Ai Yoshida (Japon)

1^{ER} CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE 1997:

Grand Prix Bach de Lausanne: Jan-Piet Knijff (Pays-Bas)

Prix de la presse: Marco Facchin (Italie)

Prix du public: Jan-Piet Knijff (Pays-Bas)